4 mars 2024

Le Conseil de la CNSA accueille Catherine VAUTRIN et Fadila KHATTABI

Réuni le 27 février 2024, le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) a reçu Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarité et Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Ensemble, elles ont affirmé l’engagement de leurs ministères et du Gouvernement en faveur du soutien à l’autonomie des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs aidants.

L’Autonomie au cœur d’un grand ministère

Lors de sa première visite aux membres du Conseil de la CNSA, Catherine Vautrin a souligné l’opportunité que représente l’intégration de l’Autonomie au sein d’un ministère aux missions transverses. Cela renforce la cohérence et l’efficience des politiques publiques au service des professionnels et des bénéficiaires : « Inscrite dans le marbre de la Sécurité sociale, la place de la politique de l’autonomie se trouve au carrefour des enjeux de solidarité, de santé et de travail que j’ai à porter. Avec ce grand ministère, nous ne raisonnerons plus en silos. »

Elle a affirmé sa détermination à relever de front tous les défis propres au secteur : « Je mesure combien les défis de l’autonomie sont importants. Nous devons préparer notre pays au virage démographique. Le vieillissement de la population n’est pas un sujet conjoncturel, mais structurel qui nécessite de répondre à trois enjeux d’égale importance : la stratégie, la gouvernance et le financement ».

La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités a rappelé les chantiers à l’œuvre pour améliorer l’accès aux droits des personnes âgées et des personnes handicapées. Aux premiers rangs de ces chantiers, le service public départemental de l’autonomie (SPDA), actuellement en phase de préfiguration et la loi « Bien vieillir » qui poursuit son parcours parlementaire : « Je sais que cette loi ne règle pas tout, mais elle apporte des réponses attendues par les professionnels, les bénéficiaires et leurs proches. Je vous redis mon attachement et ma détermination pour que l’on puisse poursuivre les réformes ».

Un ministère unique pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Fadila Khattabi, s’est réjouie de l’élargissement de son portefeuille ministériel qui comprend désormais les personnes âgées et les personnes handicapées : « Les sujets transversaux sur les politiques d’Autonomie sont nombreux : les aidants, l’accessibilité, l’accès à la citoyenneté, la pénurie de professionnels… Les défis sont énormes ! ».

Face à l’ampleur de la tâche, la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapée a souligné l’importance d’une approche interministérielle de ces sujets pour respecter les choix et les droits des personnes en perte d’autonomie.

Le Conseil de la CNSA alerte sur l’attente de réponses urgentes à conjuguer avec un cap stratégique pluriannuel

Au nom du Conseil de la CNSA, son président Jean-René Lecerf, a exprimé aux deux ministres le souhait d’un travail en confiance, sur la durée.

Les membres du Conseil de la CNSA se sont dit satisfaits de la réunion au sein d’un même ministère des publics personnes âgées et personnes handicapées. Une décision attendue de longue date.

Ils ont pointé l’urgence de déployer une véritable politique de l’autonomie pour tous, basée sur la prévention et l’accompagnement, sans distinction liée à l’âge ou à l’état de santé.

Concernant les moyens mis à disposition du secteur, ils ont fait part de leur inquiétude, alertant sur des tensions pesant sur les différents financeurs du risque et les difficultés à recruter.

**L’attractivité des métiers de l’accompagnement social et médico-social à nouveau au centre des débats**

Cette première réunion du conseil de l’année 2024 a également permis un échange nourri entre les membres du Conseil et le Conseil scientifique de la CNSA, représenté par sa présidente, Myriam Winance et son vice-président Claude Jeandel.

[Le Conseil scientifique de la CNSA, renouvelé courant 2023](https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees-espace-presse/2023/communique-un-conseil-scientifique-de-la-cnsa-renouvele), a vocation à assister le Conseil et la directrice de la CNSA dans la définition des orientations et la conduite des actions de la Caisse**. E**xpert collectif il éclaire la caisse sur la base des connaissances objectives pour la bonne mise en œuvre de la COG. [Pour son 1er avis de sa nouvelle mandature (2023-2027), il s’est penché sur un des cinq grands enjeux de la branche que constitue l’attractivité des métiers de l’accompagnement social et médico-social.](https://www.cnsa.fr/documentation/cs_aviscog1_attractivite_adopte-vf.pdf)

Le secteur de l’Autonomie (grand âge et handicap) est confronté à des problématiques d’attractivité des métiers sur fond de transformations générales d’un marché du travail concurrentiel, avec des projections de pénurie globale de main-d’œuvre d’ici à 2030.

Dans son avis, le Conseil scientifique met en miroir les difficultés, actuelles et prévisibles, de recrutement et de maintien dans l’emploi dans le secteur de l’Autonomie et les actions engagées par la CNSA au titre de sa COG. Le conseil scientifique a considéré cinq dimensions de l’action engagée par la CNSA pour soutenir directement ou indirectement l’attractivité des métiers : soutien de plateformes des métiers de l’autonomie, appui à l’étude des organisations du travail, soutien au développement de la formation et l’évolution des carrières professionnelles, analyse des conditions de travail, travaux de réforme des modèles de tarification.

Le Conseil scientifique a souligné que l’action de la CNSA est tributaire d’autres politiques publiques (emploi, formation, insertion, migratoire, logement ou transport). Il met en exergue plusieurs leviers essentiels pour relever le défi de l’attractivité des métiers de l’autonomie : l’enrichissement des connaissances, la question salariale, la sinistralité et les référentiels métiers.

Le Conseil de la CNSA a salué la qualité de ce travail. Ses membres partagent les constats et insistent sur l’urgence à agir de manière globale et cohérente pour renforcer l’attractivité de ces métiers de l’autonomie.

* À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/) et [monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr/). Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2024, la CNSA consacre plus de 40 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées. C’est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l’autonomie.

**Contact presse**

**Maxime Le Men – CNSA**

Tél. : 07 86 32 43 68

[maxime.lemen@cnsa.fr](mailto:maxime.lemen@cnsa.fr)